

Projet agrivoltaïque de Poncet

Situé à Migny

Lettre d'information #2 - Mai 2026

Madame, Monsieur,

Depuis 2024, les équipes de RWE Renouvelables France étudient une potentielle installation d'un parc agrivoltaïque au niveau de la ferme de Poncet sur la commune de Migny. Les études environnementales, paysagères et agricoles se poursuivent afin d'analyser les enjeux locaux.

Sur cette base, et à la suite d'une rencontre organisée en janvier avec les services de l'État, une première implantation du projet a été conçue.

Cette implantation prévisionnelle tient compte des contraintes identifiées et pourra encore évoluer avec la poursuite des études.

Nous continuerons à vous informer régulièrement de l'avancement du projet et des prochaines étapes de concertation.

Bonne lecture !



Swami Dulondel
Chef de projets solaires
RWE Renouvelables France
swami.dulondel@rwe.com

Suivez l'actualité du projet sur le site internet dédié :
<https://migny.parc-solaire.com/>

LES DONNÉES CLÉS DU PROJET



64
hectares

La surface clôturée du projet est d'environ 64 ha pour environ 49 000 panneaux.



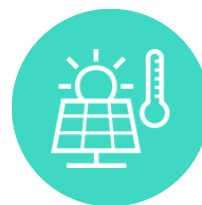
9 700
foyers

Le parc produirait l'équivalent de la consommation électrique de 9 700 foyers (ADEME).



32.8
MWc

La puissance estimée est de 32.8 MWc, pour une production annuelle de 46.5 MWh.



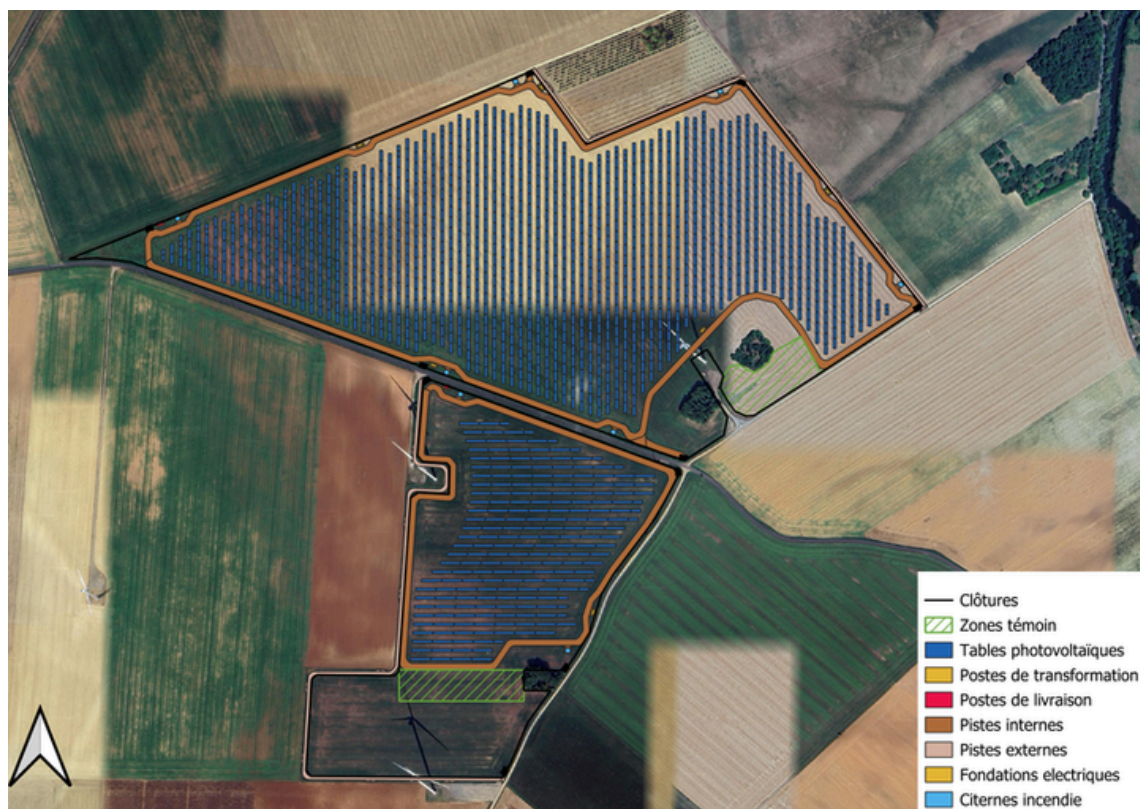
2031
date estimée

Le parc agrivoltaïque de Migny devrait être mis en service à l'horizon 2031.

Le projet agrivoltaïque de Poncet

LES ENJEUX DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Le projet agrivoltaïque permettra une coactivité agricole et photovoltaïque sur le terrain. L'exploitant pourra faire pâturer ses ovins et bovins sous les tables des modules. Les tables apporteront une ombre bienfaitrice à la prairie en été et donneront un abris aux animaux.



POURQUOI UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE À MIGNY ?

Le projet agrivoltaïque de Poncet à Migny est scindé en deux îlots séparés par la départementale D34 sur l'exploitation de l'EARL de Poncet. Le projet solaire permettra de soutenir l'exploitation dans sa transition depuis la culture céréalières vers l'élevage d'ovins et de bovins.

Différentes adaptations ont été mises en œuvre pour faciliter l'exploitation future :

- Des trackers sur l'îlot nord et des structures fixes au sud pour adapter au mieux le projet au sens du travail agricole ;
- Des points d'eau seront créés pour l'abreuvement des animaux ;
- Les distances inter-rangées et le point bas des tables sont choisis pour permettre plusieurs type d'activités agricoles : élevage ovin, bovin, production fourragère ...

QUELS AVANTAGES DU PHOTOVOLTAÏQUE SUR LES EXPLOITATIONS ?



Protéger la prairie
des aléas climatiques



Limitation du
stress hydrique



Amélioration du
bien-être animal

L'avancement des études du projet

L'ÉTUDE D'IMPACT, UNE PREMIÈRE ÉTAPE CLÉ

Pour construire et exploiter un parc solaire, il est nécessaire d'obtenir un permis de construire délivré par la Préfecture. Une étude d'impact doit notamment être réalisée dont les résultats seront annexés au dossier de demande de permis de construire.

Les résultats des état initiaux nous ont permis d'évaluer les enjeux écologiques, agricoles et paysagers sur le terrain d'implantation.



Volet écologique

Les inventaires réalisés sur le terrain nous ont montré que la biodiversité locale se concentrait principalement dans les trois bosquets dans la zone d'implantation du projet.

Ces bosquets comportent des gîtes arboricoles pour les chiroptères, et une zone de chasse en lisière. Ce sont aussi des habitats de transit et d'alimentation pour les insectes, et des habitats de reproductions, repos et alimentations pour les oiseaux, petits reptiles et mammifères.

Nous avons donc décidé de conserver ces bosquets et d'éloigner les installations de 50m de ceux-ci pour préserver ces habitats et la zone de chasse en lisière.

Volet agricole

Pour adapter l'implantation du projet aux activités agricoles, nous avons travaillé avec le bureau d'étude agricole et l'agriculteur pour concevoir et placer judicieusement les éléments techniques du projet.

Ainsi, des trackers seront installés au nord et des structures fixes au sud, pour se rapprocher au mieux du sens du travail.

Le point bas des modules est à 2,2m pour permettre à l'installation d'être flexible sur le type d'activité agricole exercée sur les parcelles.

Enfin, les éléments annexes (locaux techniques et citernes) sont positionnés contre la clôture pour éviter de faire obstacle aux engins agricoles.

Volet paysager

Les effets liés à l'implantation de la centrale se concentrent principalement à proximité immédiate du site. Une attention particulière est portée au maintien d'espaces libres et non équipés aux angles extérieurs de la zone de projet, à l'est comme à l'ouest de la D34.

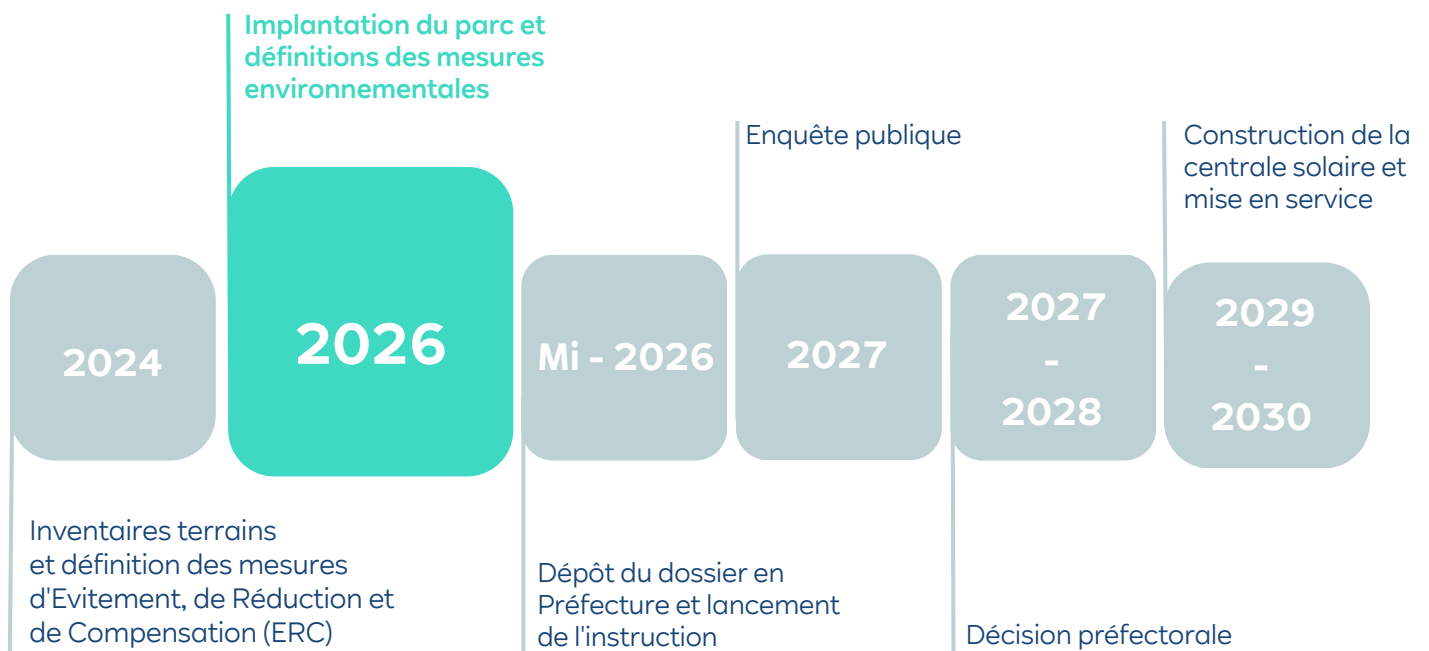
Les locaux techniques ont ainsi été implantés à distance maximale de ces zones dégagées ; ils sont positionnés à l'arrière de la centrale lorsque cela est possible, ou intégrés dans la continuité de l'alignement formé par la séquence routes / pistes / tables.

Les modules agrivoltaiques respectent un alignement strict le long de la départementale afin d'alléger la perception de la centrale lors de sa traversée. Les clôtures agricoles participent également à cet effet en renforçant la sensation d'ouverture du paysage.



Où en est le projet ?

Le développement d'un projet solaire est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France). Elle s'appuie notamment sur des études naturalistes, paysagères et agricoles. Les résultats de ces études nous permettront d'avancer dans la définition de ce projet agrivoltaïque : nombre et emplacement des panneaux, prise en compte des enjeux écologique et paysagers, accès pompiers, etc.



CONTACTER LE CHEF DE PROJET



Swami Dulondel
Chef de projets solaires
swami.dulondel@rwe.com

Venez découvrir le projet :
<https://migny.parc-solaire.com/>

Retrouvez tous nos projets et plus d'informations sur notre site ici

